



Projet de Territoire du PETR du Pays de Brie et Champagne

Volet Stratégie

| | |
|--|-----------|
| PREAMBULE | 3 |
| PRINCIPES GENERAUX | 4 |
| PRIORITE TRANSVERSALE : L'ACCES AU NUMERIQUE, UN ENJEU MAJEUR DE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE. | 5 |
| AXE 1 : AFFIRMER L'IDENTITE DU TERRITOIRE ET COORDONNER LES INITIATIVES LOCALES | 6 |
| 1.1: CONNAISSANCE ET COMMUNICATION | 6 |
| 1.2: FAIRE DU PAYS UN ESPACE DE REFLEXIONS PARTAGEES | 7 |
| 1.3: ETRE LE SUPPORT DE PROJETS TERRITORIAUX FEDERATEURS | 8 |
| AXE 2 : POURSUIVRE LE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE EN PRESERVANT LE CADRE DE VIE DE SES HABITANTS ACTUELS ET A VENIR | 9 |
| 2.1: RENFORCER LE MAILLAGE TERRITORIAL | 9 |
| 2.2: FAVORISER LA COHESION SOCIALE EN ACCOMPAGNANT LES ACTIONS EN DIRECTION DES PUBLICS FRAGILISES | 10 |
| 2.3: MIEUX HABITER LE TERRITOIRE | 11 |
| 2.4: INSCRIRE LE TERRITOIRE DANS UNE DEMARCHE DE TRANSITION ENERGETIQUE | 12 |
| AXE 3 : FAVORISER UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE A PARTIR DES RESSOURCES LOCALES | 13 |
| 3.1: ANTICIPER ET ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DU TISSU LOCAL | 13 |
| 3.2: SOUTENIR ET STRUCTURER LA FILIERE TOURISTIQUE | 14 |
| 3.3: AMELIORER LA CAPACITE D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT DU TERRITOIRE | 15 |

Préambule

La loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des métropoles du 20 janvier 2014 (dite loi MAPTAM) prévoit que les Pôles d’Equilibre Territoriaux et Ruraux élaborent pour le compte et en partenariat avec les collectivités qui le composent un projet de territoire dans les 12 mois qui suivent sa création.

Le PETR du Pays de Brie et Champagne a été créé au 1^{er} janvier 2016 par arrêté préfectoral suite à la demande formulée par les communautés de communes de la Brie Champenoise, des Coteaux Sézannais, du Pays d’Anglure, des Portes de Champagne et du Sud Marnais dans le cadre de l’évolution de l’association de Pays du même nom. Le projet de territoire doit donc entrer en application au début de l’année 2017.

« Ce projet de territoire doit permettre de définir les conditions du développement économique, écologique, culturel et social dans le périmètre du pôle d’équilibre territorial et rural. Il précise les actions en matière de développement économique, d’aménagement de l’espace et de promotion de la transition écologique qui sont conduites par les établissements publics de coopération intercommunale ou, en leur nom et pour leur compte, par le pôle d’équilibre territorial et rural. [...] Il peut comporter des dispositions relatives à toute autre question d’intérêt territorial. »

Au 1^{er} janvier 2017, date de mise en œuvre de ce projet, aucun Schéma de Cohérence Territoriale et aucune charte de Parc Naturel Régional imposant une compatibilité n’est applicable dans le périmètre.

Le conseil syndical n’a pas souhaité associer de manière décisionnelle le Département de la Marne ni la Région Alsace-Champagne Ardenne- Lorraine comme il en avait la possibilité, préférant une collaboration volontaire et consultative de ces institutions avec leurs représentants locaux respectifs.

Conformément à l’article L5741-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent projet de territoire a été soumis à la Conférence des maires en date du 30/11/ 2016 et a reçu un avis favorable à l’unanimité des présents. Le Conseil de Développement Territorial a également été associé à cette réunion.

Le projet de territoire du PETR du Pays de Brie et Champagne a été approuvé :

- Par la CC de la Brie Champenoise : délibération n° XXX du XX/XX/2016
- Par la CC des Coteaux Sézannais : délibération n° XXX du XX/XX/2016
- Par la CC du Pays d’Anglure : délibération n° XXX du XX/XX/2016
- Par la CC des Portes de Champagne : délibération n° XXX du XX/XX/2016
- Par la CC du Sud Marnais : délibération n° XXX du XX/XX/2016

et rentre donc en application au 1^{er} janvier 2017.

Le projet de territoire est un document politique et stratégique qui définit notamment la répartition des rôles entre les acteurs locaux. La déclinaison opérationnelle sera traduite dans une convention territoriale conclue entre le PETR et ses membres, définissant les missions et moyens qui lui sont confiés.

Principes généraux

Le projet de territoire est élaboré pour une durée de 6 ans. Il est révisé dans les 12 mois suivant le renouvellement des organes délibérants des EPCI membres. Pour la première élaboration, sa durée de validité s'étendra donc jusqu'en 2021.

Le PETR du Pays de Brie et Champagne, issu de l'évolution de l'association de Pays du même nom créée en 2004, a pour ambition de poursuivre le travail de développement mené durant ces 12 années tout en consolidant la structuration du territoire. Pour cela, son action est découpée selon deux modes d'intervention :

- **La conduite des projets** d'intérêt territorial, à l'échelle du bassin.
- **L'appui aux porteurs de projets locaux**, publics et privés dans l'élaboration de leurs projets, notamment par la mise à disposition d'ingénierie.

Le projet de territoire a été construit à partir :

- **De l'historique du territoire et des démarches antérieures**, menées dans le cadre de l'association de Pays (contractualisations successives, ORAC, Trans'Brie et Champagne...) mais également d'autres instances (CLIC, plateforme Initiative, groupements thématiques...)
- **D'un travail de diagnostic partagé :**
 - Analyse thématique du territoire réalisé entre 2015 et 2016, notamment dans le cadre de l'élaboration de la candidature LEADER du territoire, qui a fait émerger une liste d'enjeux, hiérarchisés par les acteurs locaux.
 - Analyse des compétences statutaires et de leur exercice par les communautés de communes membres dans l'optique de définir les actions généralisables à l'échelle du Pays et la répartition des rôles dans leur mise en œuvre.

Cette stratégie territoriale sera déclinée dans un plan d'actions qui pourra être décomposé entre :

- Les actions déjà initiées ou en cours de mise en œuvre (programme LEADER, OPAH, GPEC...)
- Les actions prioritaires ou dont l'opportunité d'une mise en œuvre rapide est identifiée, dans la limite des moyens techniques, humains et financiers mobilisables par le territoire.
- Les réflexions prospectives sur la mise en place d'actions ou de services dont le déploiement nécessite une phase d'anticipation et d'organisation territoriale.

Les modalités de mise en œuvre du plan d'action sont précisées dans des conventions territoriales annuelles, signées entre le PETR et ses EPCI membres.

La stratégie est construite autour :

- D'une priorité transversale : l'aménagement numérique, enjeu majeur de développement du territoire.
- De trois axes, chacun décliné en objectifs prioritaires.
 - L'axe 1 se concentre sur le rôle et les missions du PETR, en articulation avec les autres acteurs locaux.
 - Les axes 2 et 3 précisent les objectifs dans lesquels devront s'inscrire les actions directement portées par le PETR ou portées par d'autres acteurs et soutenues par le PETR (inscription dans les processus de contractualisation notamment).

Priorité transversale : L'accès au numérique, un enjeu majeur de développement du territoire.

L'aménagement numérique est aujourd'hui l'un des enjeux principaux du développement du territoire, pour faire face à la mutation des services et de l'économie, à la fois pour les habitants et acteurs économiques actuels mais également dans une optique d'amélioration de l'offre et du tissu entrepreneurial local.

L'accès aux réseaux, téléphoniques et internet, est très partiel sur le territoire. En effet, si aucune commune n'est considérée comme « zone blanche » il n'en demeure pas moins que de nombreux espaces ne sont pas aujourd'hui couverts et que le débit est insuffisant pour faire face aux exigences techniques des nouveaux usages.

La transition vers l'ère du numérique, entamée il y'a déjà plusieurs années et qui s'accélère aujourd'hui, ouvre de nombreuses pistes de réponses aux problématiques de développement du territoire, et notamment par :

- L'accès à des services absents physiquement du territoire (développement de l'e-médecine...) et la démultiplication des points d'accès, qui peut constituer une alternative en cas de problème de mobilité
- L'amélioration des conditions de vie et le déploiement de la domotique
- La création de nouvelles activités et l'accueil des entreprises de la e-économie
- La visibilité du territoire et la mise en réseau

Néanmoins cette transition nécessite des investissements conséquents pour garantir des infrastructures de réseaux suffisantes et durables et peut présenter des difficultés d'appropriation des nouveaux usages pour une partie de la population du bassin, vieillissante ou plus fragilisée. Les élus ont donc prévu de poursuivre activement l'aménagement numérique en optant collectivement pour une couverture en fibre optique de l'ensemble du territoire tout en souhaitant accompagner au mieux la population dans cette transition.

Les infrastructures

Les communautés de communes du territoire ont toutes délibéré en faveur d'une couverture globale en fibre optique, dans le cadre du Schéma Départemental d'Aménagement Numérique de la Marne dont la mise en œuvre est confiée au SIEM. Dans une volonté de cohérence globale, la Région Grand Est en partenariat avec 7 Départements (dont la Marne) va prendre en charge le pilotage d'une Délégation de Service Public Concessive permettant un déploiement global et en une étape d'une couverture FttH à horizon de 10 ans, en limitant les coûts pour les EPCI.

Le volet « infrastructure et réseaux » sera donc assuré directement par les EPCI, en lien avec leurs partenaires institutionnels. Le PETR pourra, si ses membres le souhaitent, être un lieu de débats sur la priorisation du déploiement des infrastructures au regard des projets structurants recensés sur le territoire.

Les usages et services

Le PETR se positionnera d'avantage sur le volet « usages et services », en complémentarité de l'ensemble des acteurs locaux :

- En accompagnant les initiatives de promotion et d'appropriation des outils numériques
- En s'assurant de la prise en compte de la dimension numérique dans l'ensemble des projets soutenus. Pour cela, une veille active sera assurée sur l'évolution des moyens et outils numériques dans les domaines travaillés au sein du Pays (habitat, tourisme, économie...)

Axe 1 : Affirmer l'identité du territoire et coordonner les initiatives locales

1.1: Connaissance et communication

La notion de territoire du Pays de Brie et Champagne, qui s'est construite au fil des collaborations thématiques, au sein du Pays ou d'autres structures (CLIC, Plateforme, SSIAD...) et modes fonctionnement (ordures ménagères...) recouvre aujourd'hui une vraie réalité, reconnue localement et par les institutions.

Cependant, malgré une grande diversité, l'offre locale souffre aujourd'hui d'un manque de visibilité et de coordination à la fois sur les réalisations des collectivités et sur les initiatives privées. De même, l'action du Pays reste encore peu connue des acteurs locaux et de la population.

Orientations politiques :

- **Etoffer la connaissance territoriale** : par la réalisation d'études qui permettront d'aider à la définition et de conforter les orientations stratégiques et politiques des élus locaux, notamment face aux nouveaux enjeux portés à l'échelle du territoire du Pays (SCoT, transition énergétique...)
- **Identifier et coordonner les acteurs** : Afin d'améliorer la lisibilité et la visibilité des actions locales au sein et à l'extérieur du territoire, notamment par un travail de coordination des initiatives.
- **Promouvoir les actions et les acteurs** : en développant l'information de la population sur l'offre de service et les réalisations effectuées, pour en améliorer ainsi la pertinence et la pérennité.

Pré-identification d'actions (non exhaustif) :

- Actions en cours :
 - Actualisation du diagnostic du territoire
 - Mise jour et alimentation du site internet
 - Participation aux réseaux et rôle d'interface avec les partenaires institutionnels (diffusion d'informations, remontées de projets)
 - Mise en œuvre du programme LEADER
- Actions prioritaires :
 - Mise en place d'un observatoire territorial, en lien avec le SCoT notamment.
 - Définition et mise en œuvre d'une stratégie de communication, avec un réseau de relais de diffusion.
- Réflexions prospectives :
 - Impulser une démarche de marketing territorial, appuyée sur un réseau d'acteurs moteurs, notamment dans le domaine du tourisme.

1.2: Faire du Pays un espace de réflexions partagées

Depuis sa mise en place en 2004, le Pays a su démontrer la plus-value de la coopération entre acteurs et la culture du partenariat sur le territoire se développe progressivement. Un certain nombre de structures publiques/privées fonctionnent déjà à l'échelle du Pays et des démarches de coopération entre EPCI prennent forme (groupements de commande).

La structuration institutionnelle du Pays se poursuit également avec un renforcement du rôle des intercommunalités et des compétences qu'elles doivent assumer.

Ainsi, par la création du PETR, les élus du territoire veulent poursuivre cette dynamique en donnant au territoire les outils nécessaires pour faire face aux nouveaux enjeux (urbanisme, transition énergétique...)

Orientations politiques :

- **Renforcer les structures existantes** et mutualiser les moyens.
- **Organiser une gouvernance efficace**, qui garantira la représentativité et la mobilisation des forces vives du territoire et de ses partenaires.
- **Développer les liens entre les acteurs publics et privés.**
- **Travailler au décloisonnement des acteurs**, à la fois sectoriel et géographique.
- **Inscrire le territoire** dans une logique de réseau, **développer les liens** avec les territoires voisins et notamment les bassins de Romilly-sur-Seine, Provins et la Région Ile de France et Château-Thierry où des dynamiques fonctionnelles existent déjà.

Pré-identification d'actions (non exhaustif) : *Si les actions menées dans le cadre de cette orientation stratégique auront essentiellement une initiative venant du PETR ou de ses membres, leur réussite tiendra à l'implication volontaire de l'ensemble des acteurs locaux. Le PETR se soumet donc plutôt à une obligation de moyens.*

- Actions en cours :
 - Maintien d'une ingénierie généraliste
 - Gestion des projets par comités de pilotage thématiques et partenariaux (élus locaux, société civile, institutions)
 - Mise en place d'un GAL
 - Participations aux réseaux de territoire
- Actions prioritaires :
 - Animation d'un Conseil de Développement Territorial : organe statutaire du PETR, le Conseil de Développement Territorial sera consulté sur toutes les orientations et les projets du PETR et associé dans la mesure du possible aux instances de suivi lorsque cela sera opportun.
 - Mise en place d'actions d'animation territoriale et de coopération dans le cadre du programme LEADER.
- Réflexions prospectives :
 - Accompagner les collectivités dans l'exercice de leurs compétences lorsque l'opportunité d'un traitement à l'échelle du Pays est pertinente (Conseil de Développement, Plan Climat-Air-Energie Territorial, Urbanisme...)
 - Travail sur les interactions avec les territoires voisins dans le cadre du SCoT.

1.3: Etre le support de projets territoriaux fédérateurs

Cette orientation stratégique concerne exclusivement le PETR dans sa mise en œuvre

La nature juridique du PETR permet aujourd'hui de porter une vision stratégique du territoire mais également de la décliner de façon opérationnelle. Cette capacité confère à la fois plus de lisibilité et plus de légitimité aux actions menées à cette échelle. De plus, l'échelle PETR constitue aujourd'hui le cadre de référence pour les processus de contractualisations, que ce soit avec l'Etat, la Région ou l'Europe.

Face à la complexité des normes et de l'accès aux financements, notamment pour les porteurs de projet privés, la mutualisation d'une ingénierie d'accompagnement est particulièrement opportune. Le PETR, en tant que cadre de contractualisation, constitue alors l'échelon pertinent pour la mise en place de cette ingénierie, grâce à sa connaissance des dispositifs disponibles sur le territoire, et de leurs modalités de mise en œuvre.

Orientations politiques :

- **Conférer une dimension opérationnelle au Pays.** Au-delà de la vision stratégique portée par le projet de territoire, le PETR doit être l'outil support privilégié des opérations menées sur l'ensemble de son périmètre et ce, dans un souci de clarification de l'action territoriale.
- **Renforcer la capacité d'action territoriale** via des transferts de méthodologie et montée en compétence des acteurs locaux.
- **Accompagner les porteurs privés et publics** dans les opérations d'intérêt territorial¹ par la mise à disposition d'ingénierie.
- **Expérimenter/ Innover** (notamment dans le cadre du programme LEADER)
- **Mobiliser les outils de soutien au développement rural** : politiques contractuelles nationales, régionales, fonds européens... à l'échelon le plus pertinent.

Pré-identification d'actions (non exhaustif) :

- Actions en cours :
 - Maintien et mise à disposition d'une ingénierie dans l'accompagnement au montage de projets publics et privés.
 - Organisation d'une veille active sur les initiatives du territoire (notamment via le GAL et le Conseil de Développement Territorial) et sur l'évolution ou la création des dispositifs d'accompagnement (Europe, Etat, Région, Département)
 - Portage LEADER, OPAH, GPEC, SCoT
- Actions prioritaires :
 - Montée en compétences des agents du PETR (formations)
 - Actions d'information et sensibilisation des élus locaux
 - Candidater au dispositif de contrat de ruralité de l'Etat.
 - S'inscrire activement dans la démarche Régionale du Pacte pour la ruralité
 - S'inscrire activement dans les prospections départementales qui découleront de « Marne 2025 »
- Réflexions prospectives :

¹ L'intérêt territorial se définit à la fois pour les projets portant sur l'ensemble du périmètre du Pays et pour les projets n'en concernant qu'une partie, comblant ainsi un manque ou concernant une problématique localisée et /ou spécifique ainsi que les projets expérimentaux, afin d'en étudier l'opportunité de diffusion à l'échelle Pays.

Axe 2 : Poursuivre le développement du territoire en préservant le cadre de vie de ses habitants actuels et à venir

2.1: Renforcer le maillage territorial

Le territoire du Pays est structuré autour de 5 pôles² qui lui assurent un équilibre interne et participe à l'accès équitable de la population aux services. L'affaiblissement de ce maillage conduirait à une baisse de la qualité de vie rurale du bassin, renforçant l'influence des pôles extérieurs (Château-Thierry, Provins, Coulommiers, Romilly-sur-Seine) et augmentant le risque de « cité-dortoir ».

Le maintien et l'adaptation de l'offre de services est un enjeu majeur dans l'accompagnement de l'évolution démographique du territoire et notamment :

- en matière de santé dans un contexte marqué par le vieillissement de la population.
- en matière d'accueil de nouvelles populations (petite enfance, jeunesse)

Orientations politiques :

- **Redynamiser les centre-bourgs**, qui constituent l'armature du territoire.
- **Maintenir et diversifier l'offre de services à la population** : en s'appuyant sur les initiatives et structures existantes et en développant de nouveaux services, privilégiant le regroupement de l'offre et son décloisonnement. Sont particulièrement visés les services liés à l'enfance (scolaire, périscolaires et loisirs), la santé ainsi que les services de proximité.
- **Améliorer l'accessibilité à ces services** :
 - Par l'amélioration de la **mobilité** et le développement de l'**itinérance**
 - Par le développement du **numérique** et de son usage
 - Par la mutualisation/ coopération infra et extra-territoriale

Pré-identification d'actions (non exhaustif) :

- Actions en cours :
 - Accompagnement au montage de projets et réflexions des acteurs locaux.
 - Préparation de nouvelles contractualisations (Etat, Région, Département)
 - Schéma numérique (porté par les EPCI)
- Actions prioritaires :
 - Elaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale, qui permettra de décliner et de spatialiser les éléments de cette orientation et plus généralement le développement du territoire.
 - Elaboration d'un Schéma de services à l'échelle du Pays.
 - Constructions d'équipements complémentaires ou adaptation des équipements actuels aux nouveaux besoins de la population du bassin (porté par les EPCI)
- Réflexions prospectives :
 - Accompagnement des réflexions et actions d'aide à la mobilité ; notamment en matière de développement du covoiturage. L'expérience du Trans'Brie et Champagne appelle à la prudence sur le développement de nouveaux systèmes généraux et il conviendra d'avantage de réfléchir à un panel de solutions spécifiques et coordonnées pour chaque problématique de mobilité (santé, insertion...)

L'association de la société civile lors de la réflexion des projets de cet axe constitue un élément important dans l'appropriation qui en est ensuite faite et l'animation des équipements produits par les collectivités.

² Cf Etude INSEE

2.2: Favoriser la cohésion sociale en accompagnant les actions en direction des publics fragilisés

Malgré un gain de population, dû uniquement à un solde migratoire positif, la démographie du Pays connaît des faiblesses structurelles : un vieillissement de la population (avec des difficultés à fixer une population plus jeune) et une fragilisation financière. On note également une augmentation du nombre de demandeurs d'emplois ainsi qu'une part importante de chômeurs de longue durée.

Orientations politiques :

- **Accompagner le vieillissement de la population** : en favorisant le maintien à domicile et le développement de l'habitat intermédiaire et en consolidant l'offre de services nécessaires, notamment en matière de santé.
- **Favoriser l'insertion professionnelle et le retour à l'emploi** en agissant sur la formation pour que la ressource locale puisse répondre aux besoins identifiés par le territoire.
- **Accompagner les acteurs de l'emploi** dans leurs démarches autour d'une dynamique partenariale, notamment autour de l'insertion par l'activité économique (IAE) et l'économie sociale et solidaire (ESS).

Pré-identification d'actions (non exhaustif) :

- Actions en cours :
 - Volet insertion dans la démarche de GPEC engagée sur le territoire.
 - Participation au SPEG et à la mise en œuvre de son plan d'actions³
 - Volet maintien à domicile/ adaptation dans la démarche OPAH
 - Travail en réseau, notamment dans le cadre du CLIC
- Actions prioritaires : les actions en cours, notamment l'OPAH et la GPEC mobilisent déjà les ressources du territoire pour une durée comprise entre 2 et 5 ans, justifiant de concentrer les moyens et de ne pas programmer à court terme de nouveaux chantiers. Néanmoins une veille active sur les opportunités sera menée.
- Réflexions prospectives :
 - Amélioration de l'offre et de l'accès à la formation en lien avec les débouchés locaux
 - Réflexion en lien avec les EPCI sur la diversification de l'offre d'accueil des personnes âgées et dépendantes.
 - Réflexion dans le cadre du SCoT sur la politique d'accueil des nouvelles populations

³ Voir annexe

2.3: Mieux habiter le territoire

Le territoire du Pays présente de nombreuses richesses patrimoniales, mises en avant lors du diagnostic, et qui constituent l'un des éléments forts de son attractivité résidentielle. Ce cadre de vie, rural, préservé aux portes de Paris est un des atouts importants pour le développement de l'économie présente. Néanmoins, un turn-over important de population s'observe en particulier sur la frange ouest (francilienne) du territoire qu'une amélioration du cadre de vie pourrait aider à limiter en fixant dans la durée des populations nouvellement installées, plus disposées à s'investir dans la vie locale.

L'accueil de nouvelles populations nécessite cependant une adaptation des équipements et de l'offre de logement ainsi qu'une valorisation de services déjà existants sur le territoire. Il s'agit de traiter ici l'aspect « résidentiel », la question des services à la population est abordée dans l'orientation 2.1, relative au maillage territorial.

Orientations politiques :

- **Préserver le cadre de vie**, notamment par la valorisation patrimoniale
- **Développer une politique de l'habitat adaptée aux spécificités locales et infra-territoriales.**
- **Poursuivre le déploiement d'équipements sportifs et de loisirs** pour compléter le maillage équilibré du territoire.
- **Favoriser la réappropriation du territoire par ses habitants** en contribuant à la valorisation des richesses locales, patrimoniales et/ou culturelles
- **Dynamiser l'offre culturelle et associative**
 - En étendant à l'ensemble du territoire des initiatives locales et en assurant une meilleure promotion de l'offre existante
 - En accompagnant les structures dans la pérennisation de leurs moyens et de leurs actions, notamment par la professionnalisation des acteurs.
 - En diversifiant l'offre et les publics cibles (jeunesse, seniors...)

Pré-identification d'actions (non exhaustif) :

- Actions en cours :
 - Mise en œuvre du programme LEADER (volet culture et mise en réseau)
 - Mis en œuvre d'une OPAH (étude pré-opérationnelle puis portage direct par le PETR). Le financement est assuré par les EPCI en plus des partenaires Etat et Région.
 - Schéma numérique (porté par les EPCI)
- Actions prioritaires :
 - Soutien aux projets des EPCI/ Communes s'inscrivant dans cet axe, notamment par la mise en place de contractualisations.
- Réflexions prospectives :
 - Accompagnement des démarches de préservation et de valorisation patrimoniales et paysagères.
 - Définition d'une politique globale de l'habitat via le SCoT

2.4: Inscrire le territoire dans une démarche de transition énergétique

Le Pays de Brie et Champagne est un territoire rural et agricole, intégrant un potentiel écologique important. Plusieurs études démontrent cependant la vulnérabilité énergétique de ce territoire, notamment en lien avec l'habitat⁴ et les déplacements⁵.

Cette thématique peu abordée à l'échelle du Pays à ce jour, présente néanmoins un intérêt territorial indéniable, notamment lié au cadre stratégique nécessaire à la mise en place d'actions concrètes en matière de transition énergétique. Une démarche de diagnostic initial, tel que le permet la mise en œuvre d'un Plan Climat Air Energie Territorial est néanmoins un préalable à toute déclinaison opérationnelle.

Orientations politiques :

- **Améliorer la connaissance du fonctionnement écologique du territoire** afin d'assurer une meilleure prise en compte de l'environnement dans l'ensemble des projets du territoire.
- **Accompagner les initiatives locales en matière de transition énergétique :**
 - Dans la maîtrise des consommations et dans l'utilisation plus responsable des ressources
 - Dans la recherche de valorisation économique et de circuits courts
- **Promouvoir une gestion durable des ressources naturelles et énergétiques**, notamment dans les domaines de l'habitat, des transports, de l'agriculture

Pré-identification d'actions (non exhaustif) :

- Actions en cours :
 - Volet « énergie » dans la démarche d'OPAH engagée sur le territoire.
- Actions prioritaires :
 - Préfiguration et mise en place d'un Plan Climat Air Energie Territorial, notamment en lien avec les obligations des communautés de communes de plus de 20 000 habitants.
 - Promotion du Label RGE auprès des artisans du territoire
- Réflexions prospectives :
 - Opportunité autour des appels à projets « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte »
 - Réflexion sur la mise en place d'une plateforme de rénovation énergétique (en continuité de l'OPAH)
 - Accompagnement des collectivités dans la mise en place de l'exercice de la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI)

⁴ Etude DDT 2012

⁵ Etude DDT 2014

Axe 3 : Favoriser un développement économique à partir des ressources locales

3.1: Anticiper et accompagner le développement du tissu local

Le territoire possède un tissu économique assez diversifié qui connaît cependant deux principales faiblesses structurelles : le vieillissement des chefs d'entreprises et cadres dirigeants et la concurrence des pôles extérieurs (Romilly sur Seine, Coulommiers, Château-Thierry...) bénéficiant d'une offre plus large. Le maintien de ce tissu est néanmoins un des enjeux principaux pour le dynamisme du territoire, l'offre commerciale de proximité restant un élément important du cadre de vie pour les habitants du bassin.

Orientations politiques :

- **Améliorer l'adéquation entre la ressource locale et les besoins des entreprises**
- **Favoriser l'émergence de projet en matière de création d'entreprise**, notamment en renforçant l'action de la plateforme Initiative
- **Anticiper le vieillissement des cadres et dirigeants, et favoriser la transmission et la reprise d'activité sur le territoire.**
- **Favoriser le maintien de l'offre commerciale et de services**

Pré-identification d'actions (non exhaustif) :

- Actions en cours :
 - GPEC Industrie/ Artisanat/ Commerce/ Services aux Entreprises
 - Implication dans la plateforme Initiative
- Actions prioritaires :
 - Organiser une mise en réseau des acteurs économiques (industriels, pouvoirs publics)
 - Volet économie de l'observatoire territorial
 - Mise en place d'une action d'accompagnement du tissu commercial (type ORAC)
- Réflexions prospectives :
 - Mise en place d'une ingénierie de développement économique à l'échelle du Pays.
 - Etude d'opportunité de services type « pépinières d'entreprises » et ressources mutualisées à destination des porteurs de projets.

3.2: Soutenir et structurer la filière touristique

L'économie touristique est aujourd'hui l'une des pistes de diversification des ressources du territoire qui s'appuierait sur des atouts trop peu exploités tels que :

- Les richesses patrimoniales, notamment historiques et paysagères
- Une position géographique privilégiée, au sein du vignoble champenois et aux portes de la région Parisienne

Pour se développer la filière touristique du Pays devra à la fois diversifier son offre et monter en gamme dans les prestations proposées, notamment dans le secteur de l'hôtellerie/ restauration.

Cette orientation sera traitée principalement dans le cadre de la stratégie LEADER. Le Pays pourra néanmoins être porteur d'actions s'inscrivant dans le programme, au même titre que les autres acteurs privés ou publics. En revanche il n'est, à priori pas prévu de développer d'autres orientations que celles conventionnées avec l'Union Européenne.

Cette orientation est en lien avec la mise en valeur du territoire (1.1) et la dynamisation de la vie culturelle (2.3)

Orientations politiques :

- **Développer et diversifier l'offre touristique** en créant des liens entre les différentes composantes du patrimoine local.
- **Renforcer la capacité d'accueil** en augmentant le nombre d'hébergements touristiques et la qualité de l'accueil, notamment hôtelier et de restauration.
- **Favoriser la promotion du territoire et la coordination des acteurs touristiques** à l'échelle du Pays. Cela inclut un travail partenarial avec les acteurs souhaitant obtenir des labels touristiques améliorant la visibilité du territoire (type petite cité de caractère, village étape...).

Pré-identification d'actions (non exhaustif) :

- Actions en cours :
 - Mise en œuvre du programme LEADER
- Actions prioritaires :
 - Schéma touristique à l'échelle du Pays
 - Actions de mise en réseau et de professionnalisation des acteurs du tourisme
- Réflexions prospectives :
 - Emergence d'une marque Pays (évoqué lors de l'élaboration de la candidature LEADER par les acteurs privés)

La stratégie LEADER, déclinée dans la convention conclue entre la Région Grand Est (Autorité de gestion des fonds européens) l'Agence de Services et de Paiement (ASP, organisme payeur) et le PETR, détaille de façon précise l'ensemble des types d'actions éligibles et des modalités d'accompagnement.

3.3: Améliorer la capacité d'accueil et d'accompagnement du territoire

Le territoire bénéficie de l'implantation d'entreprises dynamiques avec un potentiel de développement et de diversification de leur activité. L'accompagnement de ces entreprises représente alors un enjeu fort pour le dynamisme de l'ensemble du bassin. En effet la capacité à fixer des entreprises localement (grâce à l'offre foncière, de services, une main d'œuvre qualifiée...) est un levier de développement territorial indéniable.

Il s'agit alors :

- D'offrir un cadre d'activités propice à l'installation de nouvelles entreprises
- De permettre aux entreprises du territoire de développer localement les nouveaux outils dont elles ont besoin pour se positionner sur de nouveaux marchés

Orientation politique :

- **Accompagner les entreprises dans leur volonté de développement et de diversification**
- **Travailler sur le développement de filières complémentaires locales**, notamment dans une logique de « circuits courts » et de relations inter-entreprises.
- **Développer la promotion et la prospection économique**
- **Favoriser l'arrivée de nouvelles entreprises et services**, dont ceux des applications adossées sur l'internet, le travail à distance, co-working et les nouveaux métiers de la e-économie, ainsi que l'émergence et le soutien des créateurs innovants.

Pré-identification d'actions (non exhaustif) :

- Actions prioritaires :
 - Mobilisation des dispositifs d'accompagnement des entreprises (consulaires, expertises et conseils, réseau d'innovation)
 - Améliorer la connaissance des disponibilités foncières
 - Améliorer la connaissance des potentialités de développement des entreprises.
- Réflexions prospectives :
 - Mise en place d'une ingénierie de développement économique, plus à même d'accompagner l'installation et le développement des PME, là où le soutien actuel est plus adapté aux TPE.
 - Développement d'une politique des zones d'activités à l'échelle du Pays dans le cadre du SCoT